19 AOUT 2011
65 B 10003
A 1006

ADVINI
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 6 570 410 euros
siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
RCS 896 520 038 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE DU 25 JUILLET 2011

Le 25 juillet 2011, à 9 heures, les membres du Directoire se sont réunis 34725 ST FELIX DE LODEZ, sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Brigitte JEANJEAN
- Frédéric JEANJEAN
- Raymond PLANTADE

Mme Brigitte JEANJEAN préside la séance.

M. Raymond PLANTADE assume les fonctions de Secrétaire.

En conséquence, M Mme Brigitte JEANJEAN constate que les membres du Directoire présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Directoire peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social résultant de l'attribution gratuite d'actions aux salariés;
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AU PROFIT DE M. ANTOINE LECCIA

I. Délégation de pouvoirs au profit du Directoire

Le Président rappelle au Directoire qu'en application des dispositions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, l'assemblée générale en date du 30 mai 2009 a autorisé le Directoire à créer une nouvelle tranche d'actions gratuites dans la limite de 10 % du capital de la société et a délégué tout pouvoir au Directoire en vue de mettre en œuvre la présente attribution.

L'Assemblée a fixé la période d'acquisition de deux ans et l'obligation pour les bénéficiaires de conserver les titres qui seront attribués pendant deux années.

L'Assemblée a délégué au Directoire les pouvoirs les plus étendus pour réaliser, dans les limites et les conditions de son autorisation, la dite augmentation de capital et notamment pour :

- Mettre en œuvre la présente autorisation,
- Procéder les cas échéant pendant la période d'acquisition aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en vue de préserver les droits des bénéficiaires à l'occasion d'éventuelles opérations sur le capital de la société
- Fixer, en cas d'attribution d'actions à émettre, le montant des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital
- Constater la ou les augmentations de capital ainsi réalisées
- Modifier les statuts en conséquence
- Et généralement faire le nécessaire

II. Fixation des modalités de l'attribution attributions d'actions gratuites

Par une décision en date du 25 juillet 2009, le directoire a décidé l'attribution de 42.261 actions gratuites à Monsieur Antoine LECCIA sous la condition de la réalisation définitive de la fusion absorption de la société LAROCHE par la Société et de la présence du bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition.

Sous réserve du respect des deux conditions ci-dessus mentionnées, la fin de la période d'acquisition est fixée au 25 juillet 2011.

III. Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social

Le Directoire, usant des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'assemblée,

Constate :

- l'expiration de la période d'acquisition des actions gratuites ;
- la réalisation des deux conditions suivantes:

 - réalisation définitive de la fusion absorption de la société LAROCHE par la Société constatée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 janvier 2010 ;
 - présence du bénéficiaire à ce jour au sein de la société ;

Décide

- l'attribution définitive des 42.261 titres à M. Antoine LECCIA;
- la réalisation de l' augmentation de capital d'un montant de 84 522 euros pour le porter de 6.570.410 euros à 6 654 932 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le comptes « autres réserves » de la société et à la création et l'émission de 42 261 actions nouvelles d'une valeur de 2 (DEUX) euros chacune, en vue de leur attribution gratuite à M. Antoine LECCIA.

Sous réserve des dispositions relatives à la période minimale de conservation des actions gratuitement attribuées, telle que définie par l'assemblée en date du 30 mai 2009, ces actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits que les actions anciennes, à compter de ce jour.

Le Directoire rendra compte à l'assemblée, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et dans un rapport spécial contenant toutes les mentions visées à l'article L 225-197-4 du Code de commerce, des attributions d'actions gratuites effectuées en vertu de l'autorisation consentie le 30 mai 2009.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATIONS DES STATUTS

Le Directoire décide, en conséquence de modifier comme suit les articles Apports » et « capital social » des statuts de la société.

Article 6 - APPORTS

Il est ajouté :

« Lors de la réunion du Directoire en date du 25 juillet 2011, statuant sur autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 30 mai 2009, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant de 84 522 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le comptes « autres réserves » de la société en vue de leur attribution gratuite aux salariés et dirigeants, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce. »

Article 7 – CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de 6 654 932 euros. Il est divisé en 3 327 466 actions d'une valeur nominale de deux euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie, étant précisé que 127 511 de ces actions ont fait l'objet d'une attribution gratuite aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions de l'article L 225-197-1 du code de commerce. »

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

POUVOIRS A DONNER

Le Directoire donne tous pouvoirs à son Président à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et un membre du Directoire.

Mme Brigitte JEANJEAN

Un membre du Directoire





Enregistré à : SIE DE MONTPELLIER SUD EST
Le 02/08/2011 Bordereau n°2011/1 771 Case n°12 Ext 9706
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agente

